

des particuliers. Au fait, cette exemption devrait être élevée à \$2,000 et \$3,000 respectivement, pour les célibataires et les gens mariés. Au cours de débats antérieurs, j'ai déjà insisté sur cette proposition; j'y reviens volontiers parce qu'elle aurait pour résultat d'augmenter le pouvoir d'achat de la population.

Comme autre moyen encore, je suggérerais une diminution considérable de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ceci,—à mon humble avis,—aurait pour effet d'encourager le placement de capitaux additionnels dans l'industrie et, conséquemment, de stimuler l'embauchage.

J'ai confiance à l'initiative privée, mais encore faut-il que le Gouvernement veille à ne pas entraver son progrès normal par une politique financière mal dirigée.

A ce sujet, je m'empresse d'ajouter que si l'on veut offrir au Gouvernement une critique constructive, intelligente et,—je l'espère,—efficace, c'est précisément le temps maintenant de faire des suggestions de ce genre, avant que ne soient fixés, de façon définitive, les changements éventuels que pourrait comporter la présentation du budget pour l'exercice financier 1955-1956, le 5 avril prochain.

On m'objectera, avec raison, que toutes ces mesures entraîneraient un déficit budgétaire considérable. J'admets la justesse de cette objection, mais je n'y vois rien de bien sérieux. Je ne crois pas qu'un déficit éventuel soit désastreux. A mon humble avis, la reprise générale des affaires, qui suivrait l'application de ces différentes mesures, apporterait rapidement un revenu additionnel qui compenserait ce déficit immédiat.

Le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a annoncé, en fin de semaine dernière, le maintien du prix de soutien du beurre à 58c la livre. En toute justice et en toute sincérité, je crois que ceci aura une heureuse influence sur la situation de l'emploi.

Au risque de me répéter, je reviens sur cette idée que le pouvoir d'achat, chez la masse de la population, est à la base même de l'activité industrielle et commerciale et, par voie de conséquence, régularise l'emploi.

A ce sujet, il ne faut pas oublier que l'industrie laitière intéresse, au Canada, plus de 2 millions de personnes, dont le pouvoir d'achat diminue immédiatement quand l'industrie dont elles dépendent marche au ralenti.

Or, cette industrie ne peut se maintenir dans un état de prospérité convenable sans des mesures particulières d'initiative gouvernementale.

Je désire signaler au très honorable ministre de l'Agriculture et à la Chambre qu'une autre mesure,—complémentaire de la pre-

mière,—devrait être prise, dans ce même domaine: c'est l'imposition d'une taxe d'accise sur la vente de la margarine, dans le but toujours évident de protéger non seulement la classe agricole mais du même coup la classe ouvrière. J'ai tenté à plusieurs reprises, dans le passé, de faire la démonstration de cette théorie. Je ne veux pas insister aujourd'hui et je me contente de répéter que la protection accordée aux producteurs agricoles constitue, à mon humble avis, le meilleur moyen de maintenir ou de restaurer le pouvoir d'achat d'une classe très nombreuse au pays. En ce faisant, d'une part, on gardera à l'agriculture un certain nombre de personnes qui, autrement, viendraient augmenter le nombre des chômeurs dans les villes et villages et, d'autre part, on favorisera l'embauchage en augmentant l'utilisation des produits de consommation.

(Traduction)

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais participer brièvement à cette discussion, car j'estime qu'elle porte sur une des questions les plus importantes dont la Chambre des communes sera saisie au cours de la présente session. Le débat dure maintenant depuis environ cinq jours, mais il me semble que l'attitude de satisfaction béate adoptée à l'égard du problème du chômage n'a été dissipée que légèrement. Il en a été question dans le discours du trône puis, au début de la session, le premier ministre (M. St-Laurent) a reconnu qu'il y avait du chômage mais que, comme par les années passées, les difficultés s'applairaient à mesure que la saison avancerait. A mon avis, le plus grand nombre possible de députés devraient participer à la discussion, afin de démontrer au Gouvernement l'importance de s'occuper sans retard de cette source de difficultés pour notre économie.

Le problème comporte plusieurs aspects, mais je me contenterai d'en traiter un seul, celui qui concerne les chômeurs aptes au travail. C'est ainsi qu'on désigne ces gens mais autrefois, surtout au cours des années 1930, on les appelait chômeurs de passage ou itinérants. Il s'agissait de ceux qui voyageaient d'une ville à l'autre et n'avaient pas de domicile fixe dans une agglomération ou une province en particulier. La seule assistance que pouvaient obtenir ces personnes leur venait des organismes bénévoles de bien-être social. Durant la période des années 30, il y avait là un problème énorme. A cette époque, une forte proportion de nos jeunes appartenaient à ce qu'on a appelé la génération des oubliés. J'imagine que j'entre dans cette catégorie, car, lorsque j'ai terminé